

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le six janvier

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 décembre 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 23

PRESENTS: THOMAS J.- BRIAND Y.- CHATAL J.P.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : ARDOUIN M.- Mme FRANCO M.- FREOUR J.C.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - PROVOST L.

POUVOIRS : ARDOUIN M. à THOMAS J.- Mme FRANCO M. à PROU A.- Mme HUGUET E. à DAVID G.- PROVOST L. à PEDRON A.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

**Objet : Exploitation d'un atelier de préparation
De produits d'origine animale par la société TRACE
EXPORT à Marzan**

Une enquête publique se déroule actuellement et jusqu'au 17 janvier 2014 inclus concernant le projet d'exploitation d'un atelier de préparation de produits d'origine animale par la société TRACE EXPORT à Marzan.

La société TRACE EXPORT a racheté l'ancien abattoir SATBV basé à Marzan et a remis en service une partie des locaux pour y créer une plate-forme logistique de produits congelés alimentaires avec des chambres froides de stockage.

Cette activité a débuté et a fait l'objet d'une déclaration d'activité au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

La société TRACE EXPORT souhaite élargir son activité sur le site en se consacrant également à la découpe de quartiers de viande d'animaux de boucherie.

Pour cela, une autre partie de l'usine doit être réaménagée et mise aux normes, comprenant notamment une chaîne de découpe et des locaux de stockage.

Les quartiers d'animaux (bovins, ovins, porcins, équins, caprins) provenant d'abattoirs français ou de l'Union Européenne seront acheminés par camions frigorifiques, la température de l'ensemble de l'atelier sera adaptée à cette activité (froid positif).

La quantité des produits entrants est estimée à 35 tonnes/jour et la capacité de production sera de 28 tonnes/jour.

Le stockage maximum sera de 2 500 tonnes pour un temps moyen de stockage de 60 jours.

Concernant l'atelier de désossage de quartiers d'animaux, la quantité de produits entrants est estimée à 35 tonnes/jour (400 quartiers équivalents bovins) et la quantité de produits finis sera de 28 tonnes/jour.

La commune de Nivillac étant limitrophe de la commune de Marzan, l'assemblée est invitée à formuler un avis sur le projet.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu le dossier de présentation du projet,

- **Donne à l'unanimité un avis favorable au projet tel que décrit ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140106-2014D14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2014
Publication : 08/01/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

